



Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 30 avril 2024, à laquelle étaient présents(es) Monsieur Gaétan Lacelle, Monsieur Sylvain Gélinas, Madame Chantal Thérien, Monsieur Luc Boisvert, Monsieur René Lalande, et Madame Suzie Radermaker, conseillers et conseillères, formant quorum sous la présidence de Madame Francine Létourneau, mairesse.

Madame Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière, était également présente.

Résolution 2024.04.108

Adoption du premier projet de résolution en vertu du règlement numéro 2018-423 relatif aux PPCMOI – Demande numéro 2023-425 - 239-243, rue Saint-Pierre – Matricule 1840-08-1392

CONSIDÉRANT qu'une demande pour un projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser l'usage résidentiel multifamilial d'un bâtiment a été déposée pour le matricule 1840-08-1392, situé au 239-243, rue Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT que le terrain est situé dans la zone Rb-3 du périmètre urbain et que l'usage résidentiel bifamilial et trifamilial y est autorisé;

CONSIDÉRANT que l'objectif du projet est de changer le nombre de logements de trois (3) à quatre (4), tout en conservant la même implantation au sol du bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'immeuble répond aux critères en ce qui a trait aux espaces de stationnement;

CONSIDÉRANT que le demandeur a déposé son projet conformément au règlement numéro 2018-423 relatif au PPCMOI;

CONSIDÉRANT que le service d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) a fait une étude préliminaire du projet et a validé la recevabilité de celui-ci;

CONSIDÉRANT que ce projet contient une disposition susceptible d'approbation par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT le processus d'analyse pour un PPCMOI;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 20 mars 2024;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité consultatif en environnement (CCE) lors de sa réunion du 19 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU d'adopter le premier projet de résolution en vertu du règlement 2018-423 (PPCMOI), demande numéro 2023-425, et ce, dans le but d'autoriser l'usage résidentiel multifamilial d'un bâtiment, en faveur du matricule 1840-08-1392, situé au 239-243, rue Saint-Pierre.

Le tout, conditionnellement à ce que le bâtiment soit relié à une installation sanitaire conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2-r22), ainsi qu'à l'article 5.3.2 du Règlement numéro 2024-498 relatif aux permis et certificats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

DONNÉE À NOMINIQUE, LE 1^{er} MAI 2024



Catherine

Catherine Clermont
Directrice générale et greffière-trésorière

N.B.: *Veillez noter que le procès-verbal dont a été extraite cette résolution devrait être déclaré conforme à une séance ultérieure du conseil municipal.*